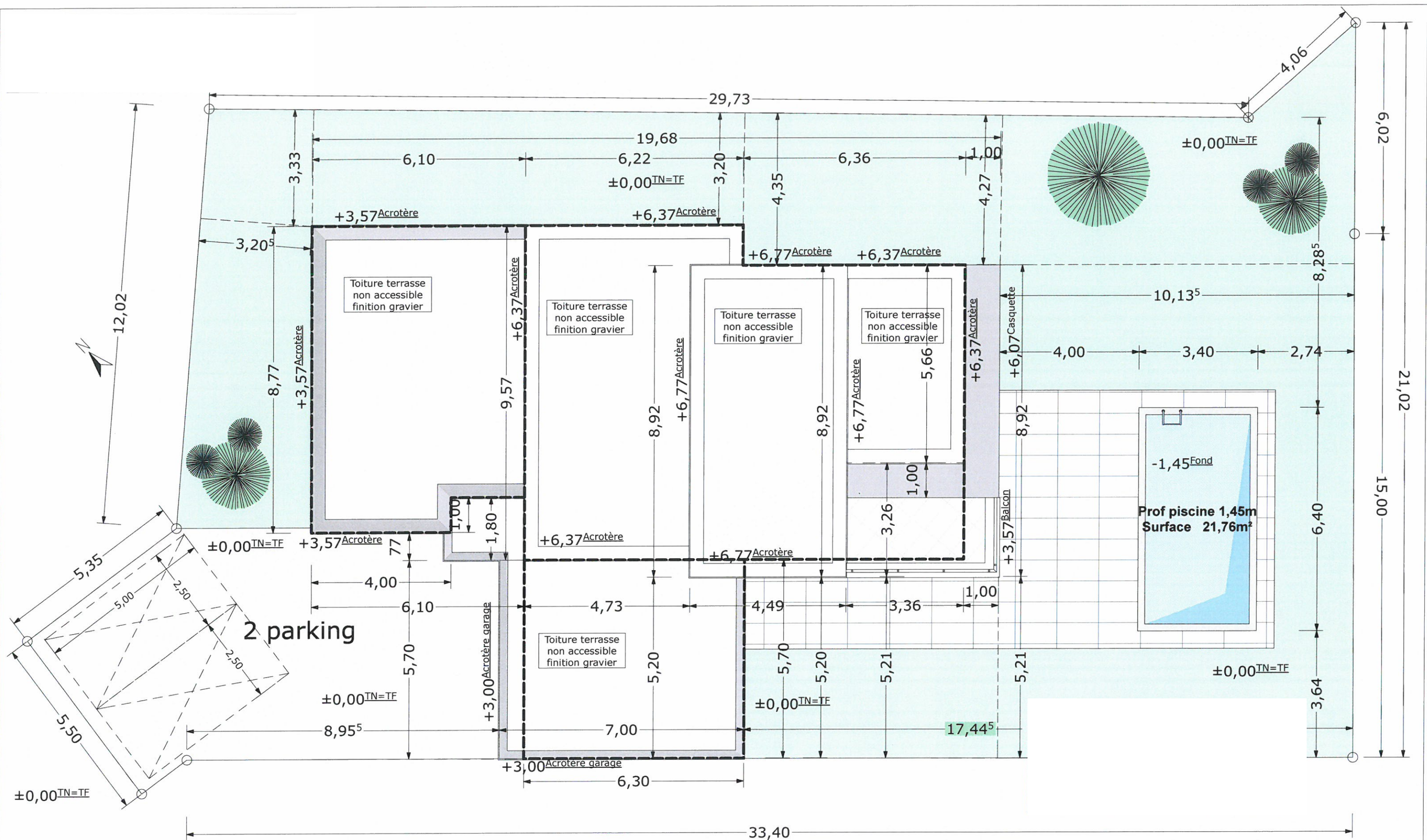




Ce plan n'est qu'une pièce constitutive du dossier administratif de demande de permis de construire, il ne peut en aucun cas être considéré comme un plan d'exécution. A la charge au Maître d'Ouvrage de faire réaliser les plans d'exécution

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE
MAISON INDIVIDUELLE

PERMIS DE
CONSTRUIRE

DATE 12/06/2021

ECH: 1/100e

PCMI 5